BALO

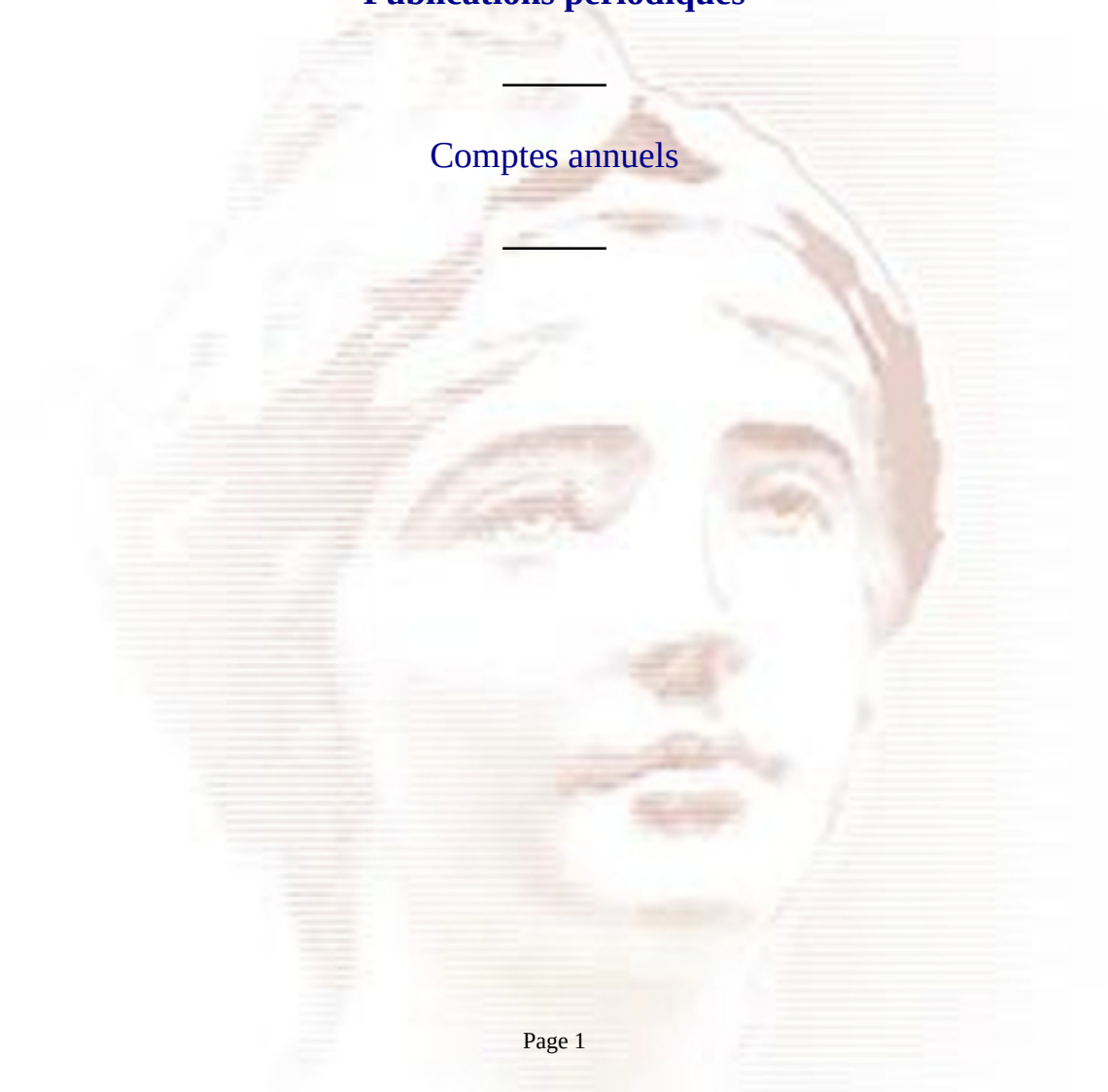
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



FLOA

(*anciennement BANQUE DU GROUPE CASINO S.A.*)
Société anonyme au capital de 42.773.400 €
Siège social : Immeuble G7, 71 rue Lucien Faure
33300 Bordeaux
RCS Bordeaux 434 130 423

Partie A. — Comptes sociaux au 31 décembre 2021

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2022

I. — Bilan
(Montants en euros)

Actif	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			en %	*en euros*
Caisse, Banques Centrales et Offices de Chèques Postaux		0		*0*
Effets publics et valeurs assimilées		0		*0*
Créances sur les établissements de crédit	111 465 130	133 588 770	*-16,6%*	*-22 123 641*
Opérations avec la clientèle	1 831 897 864	1 488 853 469	*23,0%*	*343 044 395*
Obligations et autres titres à revenu fixe		0		*0*
Actions et autres titres à revenu variable		0		*0*
Participations et autres titres détenus à long terme		0		*0*
Parts dans les entreprises liées	0	750 090	*-100,0%*	*-750 090*
Crédit bail et location avec option d'achat		0		*0*
Location simple		0		*0*
Immobilisations incorporelles	17 879 426	15 971 485	*11,9%*	*1 907 941*
Immobilisations corporelles	2 105 464	2 344 410	*-10,2%*	*-238 947*
Capital souscrit non versé		0		*0*
Actions propres		0		*0*
Autres Actifs	121 991 225	121 700 884	*0,2%*	*290 341*
Comptes de régularisation	84 531 841	80 745 012	*4,7%*	*3 786 829*
Total actif	**2 169 870 949**	**1 843 954 120**	***17,7%***	***325 916 829***

Passif	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			en %	*en euros*
Banques Centrales et C.C.P.		0		*0*
Dettes envers les établissements de crédit	1 814 576 444	1 541 293 865	*17,7%*	*273 282 579*
Opérations avec la clientèle	1 400 769	1 014 485	*38,1%*	*386 284*
Dettes représentées par un titre	20 000 000	20 000 000		*0*
Autres passifs	19 401 547	16 112 794	*20,4%*	*3 288 753*
Comptes de régularisation	30 096 075	30 453 717	*-1,2%*	*-357 641*
Comptes de négociation et de règlement	0	0		*0*
Provisions	11 162 828	7 606 132	*46,8%*	*3 556 696*
Dettes subordonnées	30 041 282	30 042 179	*0,0%*	*-896*
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	0	0		
Capitaux propres hors FRBG	**243 192 004**	**197 430 949**	***23,2%***	***45 761 055***
Capital souscrit	46 842 400	42 773 400	*9,5%*	*4 069 000*
Primes d'émission	71 629 734	49 697 824	*44,1%*	*21 931 910*
Réserves	35 743 845	35 589 305	*0,4%*	*154 540*
Ecarts de réévaluation		0		*0*
Provisions règlementées et subventions d'investissement		0		*0*
Report à nouveau	69 215 879	52 217 017	*32,6%*	*16 998 863*
Résultat de l'exercice	19 760 145	17 153 403	*15,2%*	*2 606 742*
Total passif	**2 169 870 949**	**1 843 954 120**	***17,7%***	***325 916 829***

Hors Bilan

	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			en %	*en euros*
Engagements donnés	**1 758 500 341**	**1 705 648 161**	***3,1%***	***52 852 179***
Engagements de financement	1 757 894 529	1 704 286 924	*3,1%*	*53 607 606*
Engagements de garantie	605 811	1 361 237	*-55,5%*	*-755 426*
Engagements sur titres		0		*0*
Engagements reçus	**35 000 000**	**60 000 000**	***-41,7%***	***-25 000 000***
Engagements de financement	35 000 000	60 000 000	*-41,7%*	*-25 000 000*
Engagements de garantie	0	0		*0*

Engagements sur titres	0	0		*0*

II. — Compte de résultat

(Montants en euros)	31/12/2021	31/12/2020	*Variation*	
			en %	*en euros*
+ Intérêts et produits assimilés	**177 519 576**	**149 998 295**	***18,3%***	***27 521 281***
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0	0		*0*
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	177 496 862	149 998 295	*18,3%*	*27 498 567*
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	22 714	0		*22 714*
Autres intérêts et produits assimilés	0	0		*0*
- Intérêts et charges assimilées	**-10 485 030**	**-9 183 598**	***14,2%***	***-1 301 432***
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-10 286 291	-9 055 902	*13,6%*	*-1 230 389*
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-198 738	-110 507	*79,8%*	*-88 232*
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	-17 189	*-100,0%*	*17 189*
Autres intérêts et charges assimilées	0	0		*0*
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	0	0		*0*
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	0	0		*0*
+ Produits sur opérations de location simple	0	0		*0*
- Charges sur opérations de location simple	0	0		*0*
+ Revenus des titres à revenu variable	-10	0	*100,0%*	*-10*
+ Commissions (produits)	88 553 462	67 835 141	*30,5%*	*20 718 320*
- Commissions (charges)	-32 187 599	-25 822 610	*24,6%*	*-6 364 989*
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	544	289	*88,3%*	*255*
+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0		*0*
+ Produits des autres activités	9 961 336	7 569 951	*31,6%*	*2 391 385*
- Charges des autres activités	-15 447 793	-9 397 659	*64,4%*	*-6 050 133*
Produit net bancaire	**217 914 487**	**180 999 809**	***20,4%***	***36 914 677***
- Charges générales d'exploitation	-103 117 797	-90 049 202	*14,5%*	*-13 068 595*
- Dot. amort. et dépréc. immob. corporelles & incorporelles	-4 746 044	-3 505 457	*35,4%*	*-1 240 588*
Résultat brut d'exploitation	**110 050 645**	**87 445 151**	***25,9%***	***22 605 494***
- Coût du risque	-84 072 290	-67 963 305	*23,7%*	*-16 108 985*
Résultat d'exploitation	**25 978 355**	**19 481 846**	***33,3%***	***6 496 509***
+/- Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	-1 685 487	-281 898	*497,9%*	*-1 403 589*
Résultat courant avant impôt	**24 292 868**	**19 199 948**	***26,5%***	***5 092 920***
+/- Résultat exceptionnel	-1 000 300	0	*100,0%*	*-1 000 300*
- Impôts sur les bénéfices	-3 532 424	-2 046 545	*72,6%*	*-1 485 879*
+/- Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	0	0		*0*
Bénéfice de l'exercice	**19 760 145**	**17 153 403**	***15,2%***	***2 606 742***

III. — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 19 760 144,83 euros, de la manière suivante :
- 406 900,00 € en réserve légale
- 19 353 244,83 € au compte de report à nouveau

L'Assemblée reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices écoulés.

IV. — Annexes

I. Faits majeurs

Augmentation de capital

FLOA a procédé à une augmentation de capital de 4 069 k€ assortie d'une prime d'émission de 21 932 k€. Cette augmentation a été souscrite à parité par les actionnaires.

Développement de nos activités à l'international

En 2020, la société a procédé au lancement de son activité FLOA Pay à l'international avec notamment la Belgique et l'Espagne. FLOA a pour ambition de continuer d'étendre sa couverture géographique en Europe dans les années à venir. En 2022, FLOA a prévu le lancement de ses activités en Italie et au Portugal.

Crise sanitaire COVID

L'analyse des indicateurs de risque avancés montre que tout comme en 2020, il n'y a pas eu en 2021 et jusqu'à la date d'arrêté des comptes de signe de détérioration du profil de risque de FLOA à cause de la crise sanitaire liée au COVID. Compte tenu de ces éléments, FLOA a décidé de maintenir les pondérations du scénario central de Forward Looking (FWL) utilisé pour la détermination des provisions. Les pondérations du scénario central de FLOA utilisés depuis la FTA IFRS 9 sont : 10% optimiste / 50% neutre / 40% pessimiste.

Malgré l'absence observée d'indice avancé de dégradation du risque de crédit, FLOA a décidé de se doter d'une provision de 2,8 M€ au 31/12/20 puis d'une dotation complémentaire menant à une provision de 3,6 M€ au 31/12/2021 visant à se protéger contre une détérioration future qui serait liée à la crise sanitaire.

Analyse des sensibilités des provisions (au 31/12/2020)

Pour estimer cette provision additionnelle, FLOA a choisi une solution intermédiaire entre le scénario central de Forward Looking et le scénario défavorable résultant de l'application d'un stress sévère (dont la pondération est de 1% optimiste / 29% neutre / 70% pessimiste) appliqué aux périmètre des statuts 1 et 2.
La provision COVID comptabilisée au 31/12/20 sur le périmètre des statuts 1 et 2 était de 2,8 M€ euros ce qui représentait un provisionnement de 6,1% de ces statuts.

FLOA a procédé à une actualisation du calcul de sensibilité du stock total de provisions liée à une modification des pondérations de scénarii de forward looking selon les 3 modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

Données en m€	Stress 1	Stress 2	Stress 3
Adverse	+10%	+10%	+10%
Central	-5%	-10%	
Optimiste	-5%		-10%
Impact sur le stock de provision en M€ vs 31 décembre 2020	**+2,3%**	**+2,0%**	**+2,6%**

L'impact simulé concerne les périmètres B1+B2 des Cartes & Crédits et des paiements N-fois.

Par ailleurs, FLOA a également mesuré qu'une variation de plus ou moins 1% du taux de provisionnement B1 et B2 de plus ou moins 0.5 M€ sur le stock total de provisions de la Banque, ainsi que le présente le tableau suivant :

Données en m€	Stress 1	Stress 2
% B1	+1%	-1%
% B2	+1%	-1%
Impact sur le stock de provision en M€ vs 31 décembre 2021	**0,5**	**-0,5**

Mise à jour des provisions au 31/12/2021 :

Au 31/12/2021, cette provision est dotée à hauteur de 852 k€ pour atteindre 3 611 k€.
Cette dotation supplémentaire a été calculée selon les variations des Bases provisionnables (B1/B2) pour chaque activité (Carte & Crédit et des paiements N-fois).

II. Règles et méthodes comptables

II.1 Principes généraux d'évaluation et de présentation des comptes sociaux

Les comptes annuels de FLOA arrêtés au 31/12/2021 ont été établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :
- la continuité de l'exploitation,
- la permanence des méthodes,
- l'indépendance des exercices.

La société FLOA clôture son exercice social le 31 décembre.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'année 2021.

II.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

II.2.1 Evaluation des créances et dettes

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et les commissions versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

II.2.2 Créances douteuses

Les créances de toute nature sont déclassées en créances douteuses dans les cas suivants :

- en cas de survenance d'une échéance impayée depuis plus de trois mois pour les concours de la banque ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire ;
- lorsque la créance présente un caractère de surendettement déclaré.

La classification en créance douteuse d'un concours accordé à une personne physique entraîne le transfert de l'intégralité des engagements sur cette personne vers les rubriques d'encours douteux.

Les créances douteuses font l'objet de provisions pour dépréciation individualisées créance par créance.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par provision à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La provision constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Conformément au règlement ANC 2014-07, les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ». La banque a défini des règles internes de déclassement automatique, qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

Le règlement ANC 2014-07 prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Lorsqu'ils sont significatifs, les encours douteux redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

II.2.3 Application du nouveau défaut prudentiel :

Depuis Février 2021, FLOA applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :
- La prise en compte des arriérés au niveau Tiers et non plus au niveau contrat ;
- L'introduction de seuils de matérialité absolue (100€ d'arriéré) et relative (1% de l'exposition) pour la détermination du défaut ;
- L'introduction d'une période probatoire de 3 mois en défaut à l'issue de la régularisation des créances ;
- Le pas de déclassement quotidien contre mensuel auparavant.

La mise en place de la nouvelle définition chez Floa s'est traduite par une hausse du niveau de provisionnement de 2,1 MEUR essentiellement liée à un rattrapage sur le mois de février 2021 consécutif au passage à un pas quotidien.

II.2.4 Résultat des sociétés en participation

Les encours gérés dans le cadre d'une Société en Participation (SEP) sont portés directement au bilan de la société, dès lors que la société est gérante de la SEP considérée.

Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit réalisées dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat de la société, quand les encours figurent au bilan. L'objectif de cette présentation est de refléter au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan.

Depuis juillet 2012, FLOA S.A. est associée dans trois sociétés en participation dont elle est gérante :
- SEP Banque du Groupe Casino, dont elle détient 90,00 % des droits,
- SEP Cdiscount, dont elle détient 60,00 % des droits,
- SEP Eureka, dont elle détient 50,10 % des droits.

II.2.5 Opérations sur titres

Les postes du bilan :
- "Effets publics et valeurs assimilées"
- "Obligations et autres titres à revenu fixe"
- "Actions et autres titres à revenu variable"

Enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction
Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (moins de six mois en principe) et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée. Ils sont enregistrés frais d'acquisition et coupon couru éventuel à l'achat inclus. A la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement
Les titres de placement sont acquis avec l'intention de les détenir plus de six mois, afin d'en tirer un revenu direct ou une plus-value. Cette détention n'implique pas, pour les titres à revenu fixe, une conservation jusqu'à l'échéance. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné, conformément à l'option offerte par le règlement ANC 2014-07. A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement
Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir durablement, en principe jusqu'à leur échéance, et pour lesquels il existe soit des ressources de financement adossées en durée, soit une couverture permanente contre le risque de taux. L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de provisions.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables et instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.
Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie linéairement et portée en charges ou produits selon le cas.
Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Cessions temporaires de titres
Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :
- les pensions,
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle.

II.2.6 Titres de participation

Les titres de participation et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Ils font l'objet de provisions individuelles lorsque leur valeur d'inventaire appréciée par référence notamment à la situation nette et/ou aux perspectives futures, est inférieure au prix d'acquisition.

Les titres de participation libellés en devises et acquis contre euros sont maintenus à leur valeur historique. Lorsque ces actifs sont financés en devises étrangères, les écarts de conversion sont comptabilisés de manière symétrique aux écarts constatés sur le financement.

II.2.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément au règlement ANC 2014-03, les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle.
Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

Conformément au règlement ANC 2014-03, la valeur brute des immobilisations incorporelles correspond à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et le cas échéant, des pertes de valeurs constatées.
Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont amorties sur la durée d'utilité économique et sont soumises à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe une indication que l'immobilisation s'est dépréciée.

Sous réserve du respect de six critères cumulatifs (faisabilité technique, intention d'achever, capacité à utiliser, avantage économique futur probable, disponibilité des ressources et capacité à évaluer les dépenses attribuables à l'immobilisation de manière fiable), les dépenses de conception détaillée, de réalisation et de maintenance évolutive d'un développement informatique sont comptabilisées en immobilisations incorporelles dans une catégorie « Immobilisation En-cours ».
Lesdites dépenses sont amorties à partir du déploiement des développements informatiques dans le système de production et à partir de l'ouverture à l'ensemble des utilisateurs, ce qui correspond à la date de début de consommation des avantages économiques qui sont attachés à l'actif. Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée de l'actif. Si cette durée ne peut être déterminée de façon fiable, ils sont amortis sur une durée de 5 ans.

II.2.8 Contrats d'échange (swaps)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :
- Portefeuille (a) vers le portefeuille (b)
- Portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d)
- Portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément aux dispositions de l'annexe 3 du règlement CRB n° 91-05 relatif au ratio de solvabilité, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8%. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10%.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat prorata temporis sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L 511 13 du Code monétaire et financier.

II.2.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n °2013-02 de l'ANC, sauf exceptions mentionnées pour certaines entités du périmètre.

Régimes de retraite des employés
Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.
D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Le premier contrat de type article 83 CGI assure le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. Le second contrat est de type article 39 CGI est un régime à prestations définies additives sur les tranches salariales B et C. Les engagements relatifs à ces régimes sont entièrement couverts par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail
Les futures indemnités de fin de carrière et primes à verser pour l'attribution de médailles de travail sont intégralement couvertes par des contrats d'assurance.
Les primes versées annuellement prennent en compte les droits acquis au 31 décembre de chaque exercice, pondérés par des coef ficients de rotation et de probabilité de survie du personnel.
Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.
Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.
Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié qui atteint son 62ème anniversaire.

II.2.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Institué par le règlement CRB n° 90-02 relatif aux fonds propres, ce fonds créé à compter de 1991 est le montant que les entités décident d'affecter à la couverture de tels risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents à la profession bancaire, parmi lesquels son exposition globale aux risques de taux et de contrepartie.

II.2.11 Provisions

Les provisions affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

II.2.12 Impôt sur les bénéfices

Le poste "Impôt sur les bénéfices" comprend :
- l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, majoré des contributions additionnelles ;
- les dotations et reprises de provisions pour risques et charges se rapportant aux éléments précédents ;
- l'étalement de la charge liée aux crédits d'impôt sur avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété (prêts à taux zéro) ;
- en cas de report en arrière des déficits fiscaux, le produit lié à la constatation de la créance sur le Trésor Public.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.
Les provisions pour impôts sont calculées selon la méthode du report variable, en intégrant les contributions additionnelles en fonction des échéances concernées. Il n'est fait aucune compensation avec d'éventuelles créances sur le Trésor.

II.2.13 Implantation dans les Etats ou territoires non coopératifs en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les Etats ou territoires visés par l'article L511-45 du Code monétaire et financier.

III. Compléments d'informations au bilan, au hors-bilan et au compte de résultat

III.1 Le Bilan

III.1.1 Créances sur les établissements de crédit

Les principaux postes des comptes ordinaires débiteurs et créditeurs sont les suivants :

(montants en milliers d'euros) **Créances sur établissements de crédit**	**31/12/2021**	**31/12/2020**
BFCM	0	0
BECM	111 465	133 586
CCF		
BNPP		
CIC		
BANQUE POSTALE	3	3
SOCIETE GENERALE		
LASER COFINOGA		

Total	**111 468**	**133 589**

S'agissant de comptes ordinaires à vue l'intégralité des créances sur les établissements de crédit présente une durée résiduelle inférieure à 3 mois.

III.1.2 Opérations avec la clientèle et crédit-bail

• Analyse par durée résiduelle

La ventilation par durée résiduelle des postes relatifs aux opérations avec la clientèle se présente comme suit :

(montants en milliers d'euros) **Opérations avec la clientèle - durée résiduelle**	**< 1 mois**	**< 3 mois**	**3 mois < 1 an**	**1 an <2 ans**	**2 ans <5 ans**	**+ 5 ans**	**Total 2021**	**Total 2020**
Créances clients	253 650	250 891	334 175	382 097	458 866	19 877	1 699 556	1 401 884
Autres crédits à la clientèle	11 521	0	0	0	0	0	11 521	11 525
Créances douteuses nettes de provisions	12 970	1 544	20 259	24 725	34 091	26 637	120 226	74 739
Créances rattachées	0	595	0	0	0	0	595	705
Total	**278 141**	**253 030**	**354 434**	**406 822**	**492 957**	**46 514**	**1 831 898**	**1 488 853**

• Créances douteuses

Au bilan, le poste de créances douteuses est présenté net de dépréciations.
Les principales données du risque client sont les suivantes (hors incidence des créances rattachées) :

(montants en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Encours sains bruts	1 730 523	1 430 361
Dépréciations	-18 851	-16 247
Encours sains nets	**1 711 672**	**1 414 114**
Encours douteux bruts	259 511	181 966
dont encours douteux compromis	132 535	111 440
Dépréciations	-139 285	-107 227
Encours douteux nets	**120 226**	**74 739**

Les encours restructurés, douteux et douteux compromis correspondent aux dispositions de présentation du règlement n°2005-03 du CRC du 3 novembre 2005 et par le règlement n° 2007-06 du 14 décembre 2007 telles qu'exposées au § 2-2-1.

Variation des provisions pour créances dépréciées et pour pertes de marge future

(montants en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Total des dépréciations constituées en début période	**-123 474**	**-107 594**
Dotations pour dépréciation comptabilisées en coût du risque	-81 685	-59 753
Dotations pour dépréciation comptabilisées en PNB	-2 213	-1 598
Reprises de dépréciation utilisée comptabilisées en coût du risque	47 232	43 850
Reprises de dépréciation comptabilisées en marge d'intérêt	2 004	1 621
Autres		
Total des dépréciations constituées en fin de période	**-158 136**	**-123 474**

Opérations avec la clientèle –Passif

(montants en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Comptes divers relatifs aux encours clientèle	1401	1 014
Total	**1 401**	**1 014**

III.1.3 Parts dans les entreprises liées

Au 31/12/2021, le détail en est le suivant :

Participations *(montants en milliers d'euros)*	**31/12/2020**	**Reclassement**	**Augmentations**	**Diminutions**	**31/12/2021**
Parts entreprises liées	1 500	0	0	0	1 500
Certificats Fonds de garantie	0	0	0	0	0
Total Valeurs brutes	**1 500**	**0**	**0**	**0**	**1 500**
Parts entreprises liées	-750	0	-750	0	-1 500
Total Provisions	**-750**	**0**	**-750**	**0**	**-1 500**
Valeurs nettes	**750**	**0**	**-750**	**0**	**0**

III.1.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31/12/2021, ce poste présente les éléments suivants :

Immobilisations *(montants en milliers d'euros)*	**31/12/2020**	**Reclassement**	**Augmentations**	**Diminutions**	**31/12/2021**
Immobilisations incorporelles	16 685	8 658	520		25 864

Immobilisations corporelles	3 245		139	-1	3 383
Immobilisations en cours	6 328	-8 658	5 756		3 426
Total Valeurs brutes	**26 258**	**0**	**6 416**	**-1**	**32 673**
Immobilisations incorporelles	-7 043	0	-4 368	0	-11 411
Immobilisations corporelles	-900	0	-378	0	-1 278
Total Amortissements ou Provisions	**-7 943**	**0**	**-4 746**	**0**	**-12 689**
Valeurs nettes	**18 315**	**0**	**1 670**	**-1**	**19 984**

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à des frais de développement des projets informatiques engagés au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 3.4 M€ et concernant principalement des logiciels opérationnels (évolutions applications web et mobile Coup de Pouce, évolutions On Boarding Marchands B2B FLOA PAY etc.).

III.1.5 Autres actifs et passifs

Ils correspondent aux opérations courantes réalisées par FLOA avec l'ensemble des partenaires économiques. Leur durée est généralement à court terme.
Les principaux postes sont les suivants :

(montants en milliers d'euros) *Autres actifs et passifs*	*31/12/2021*	*31/12/2020*	*31/12/2021*	*31/12/2020*
	Actif	*Actif*	*Passif*	*Passif*
Dépôts de garantie	*28*	*32*		
Etat (dont IS)	*1 941*	*2 385*	*3 959*	*2 244*
Personnel, organismes sociaux			*888*	*535*
Fournisseurs			*5 451*	*8 013*
Créances sur partenaires (*)	*8 016*	*5 078*		
Dettes envers partenaires (**)			*7 291*	*4 166*
Divers	*112 005*	*114 205*	*1 813*	*1 155*
Stock de fournitures	*1*	*1*		
Total	***121 991***	***121 701***	***19 402***	***16 113***

(*) Montant des préciputs à recevoir
(**) Montant du résultat SEPC DISCOUNT à reverser + note de débit de C2C

III.1.6 Comptes de régularisation

Ils s'analysent comme suit :

(montants en milliers d'euros) **Comptes de régularisation**	**31/12/2021**	**31/12/2020**	**31/12/2021**	**31/12/2020**
	Actif	**Actif**	**Passif**	**Passif**
Remises à l'encaissement	1	4	0	0
Charges ou produits constatés d'avance	44 678	43 423	1 253	2 886
Dont sur intérêts et assurances clients	0	0	1	4
Dont sur charges générales d'exploitation	1 951	2 438	1 252	2 882
Dont étalement BOA Cdiscount, DCF et Zanox	42 727	40 985	0	0
Produits à recevoir ou charges à payer	18 798	21 730	19 214	19 548
Dont sur instruments financiers	0	0	0	0
Dont sur partenaire Cdiscount	13 725	13 761	7 724	0
Comptes de régularisation divers	21 056	15 589	9 629	8 021
Total	**84 533**	**80 746**	**30 096**	**30 455**

Les « Comptes de régularisation divers » à l'actif augmentent significativement en 2021 du fait des prélèvements clientèle en attente d'affectation et des prélèvements en attente d'émission.

III.1.7 Dettes subordonnées

FLOA n'a pas souscrit de nouveaux titres subordonnés remboursables (TSR). Le solde au 31/12/2021 est de 30M€.

III.1.8 Dettes financières

La ventilation par échéance du refinancement au 31/12/2021 est la suivante :

(montants en milliers d'euros) **Dettes financières - durée résiduelle**	**< 1 mois**	**< 3 mois**	**3 mois < 1 an**	**1 an <2 ans**	**2 ans <5 ans**	**+ 5 ans**	**Total 2021**	**Total 2020**
Marché monétaire et emprunts bancaires auprès de BFCM	0	115 000	597 000	410 000	615 000	105 000	1 842 000	1 567 000
Charges à payer s/Emprunt	0	551	91	373	1 561	42	2 618	4 335
Compte courant	0	0	0	0	0	0	0	0
Comptes ordinaires	0	0	0	0	0	0	0	1
Certificats de Dépôts Négociables	20 000	0	0	0	0	0	20 000	20 000
Total	**20 000**	**115 551**	**597 091**	**410 373**	**616 561**	**105 042**	**1 864 618**	**1 591 336**

III.1.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions destinées à couvrir des risques et charges s'analysent comme suit :

Provisions pour risques et charges *(montants en milliers d'euros)*	31/12/2020	Dotations	Reprises disponibles	Reprises utilisées	31/12/2021
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	549	0	-29	0	520
Provisions pour médaille du travail	36	1	0	0	37
Provisions situation nette négative de filiale	0	405	0	0	405
Autres provisions pour risques et charges	7 021	10 279	-6 974	-125	10 201
Total	**7 606**	**10 685**	**-7 003**	**-125**	**11 163**

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées, tenant compte de l'estimation des droits conventionnels acquis par le personnel à la clôture de l'exercice.
Cette évaluation prend en considération des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, ainsi qu'une probabilité de départ à l'âge de 62 ou 64 ans.
Ces engagements sont actualisés, et les salaires de référence retenus dans le calcul sont corrélativement corrigés d'un coefficient de revalorisation. Les calculs intègrent les charges sociales sur salaires.
Pour la détermination de ces avantages au personnel, le taux d'actualisation des engagements du groupe est déterminé par référence à un taux de marché, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'entreprises de 1ere catégorie. Le taux d'actualisation des engagements du Groupe est de 1,0% au 31/12/2021, de 0,45% au 31/12/2020, 0,75% au 31/12/2019, 1,5% au 31/12/2018 après 1,5% au 31/12/2017 et 1,2% au 31/12/2016.

Les dotations de la période comptabilisent une provision COVID de 852 k€.

III.1.10 Capitaux propres

Capitaux propres *(montants en milliers d'euros)*	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Amortissement dérogatoire	Total capitaux propres
Situation au **31/12/2020**	**42 773**	**49 698**	**35 589**	**52 217**	**17 153**	**0**	**197 430**
Variation de capital	4 069	21 932					26 001
Variation de provisions réglementées							0
Résultat de l'exercice					19 760		19 760
Distributions effectuées							0
Affectation du résultat N-1			155	16 999	-17 153		0
Situation au 31/12/2021	**46 842**	**71 630**	**35 744**	**69 216**	**19 760**	**0**	**243 192**

Le capital social de FLOA S.A est de 46 842 K€ et se décompose en 468 424 actions ordinaires.

III.2 Le Hors Bilan

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 000	60 000
Engagements donnés en faveur de la clientèle	1 757 895	1 704 287
Engagements de garantie		
Engagements reçus de la clientèle	606	1 361
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt / Swaps		
Engagements sur opérations conditionnelles / CAP achetés		

Aucun instrument financier à terme n'a été souscrit en 2021.

III.3 Le compte de résultat

III.3.1 Compte de résultat comparatif

(montants en milliers d'euros et en % du PNB)	31/12/2021	31/12/2020
Produit net bancaire	**217 914**	**181 000**
Charges générales d'exploitation	47,32%	49,75%
Dotations nettes aux amortissements et provisions sur immobilisations	2,18%	1,94%
Coût du risque	38,58%	37,55%
Résultat d'exploitation	11,92%	10,76%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,77%	0,16%
Impôts sur les bénéfices	1,62%	1,13%
Résultat de l'exercice	**9,07%**	**9,48%**

III.3.2 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et produits assimilés	**177 520**	**149 998**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit		0

Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	177 497	149 998
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	23	0
Intérêts et charges assimilées	**-10 485**	**-9 183**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-10 286	-9 056
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-199	-110
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	-17
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	**167 035**	**140 815**

III.3.3 Commissions (Produits et Charges)

Les commissions sont ventilées selon la réglementation bancaire en vigueur à ce jour.

Commissions *(montants en milliers d'euros)*	Produits		Charges	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Frais de dossiers	0	0		
Sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 249	1 200		
Commissions Assurances	46 334	34 820		
Commissions Cartes	2 408	2 392		
Cotisations cartes	14 223	12 261		
Commissions sur opérations PNF	22 224	16 846		
Commissions comptes bancaires			-5 753	-5 593
Commissions apporteurs d'affaires			-22 427	-16 520
Autres commissions	2 115	316	-4 008	-3 710
Total	**88 553**	**67 835**	**-32 188**	**-25 823**

III.3.4 Autres produits d'exploitation bancaire

Les autres produits d'exploitation bancaires se décomposent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Quote-part des autres membres des sep financières déficitaires dont la gérance est assurée par Banque du Groupe Casino	**2 939**	**1 810**
Part C2C		
Part Casino Guichard Perrachon	372	390
Part Casino Services	93	98
Part Cdiscount	2 474	1 322
Produits connexes à l'activité financière : divers	**7 022**	**5 760**
Autres produits d'exploitation bancaire	**9 961**	**7 570**

La quote-part de SEP déficitaire de Cdiscount augmente de 2 474 k€ car la SEP Eureka est fortement déficitaire en 2021.

Les produits divers augmentent de 1 262 k€, en lien avec les nettoyages d'écarts entre les bases FlOA Pay et Euro Information.

III.3.5 Autres charges d'exploitation bancaire

Les autres charges d'exploitation bancaires se décomposent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Quote-part des autres membres des sep financières bénéficiaires dont la gérance est assurée par Banque du Groupe Casino :	**-7 291**	**-4 166**
Part Casino Guichard Perrachon	0	0
Part Casino Services	0	0
Part C Discount	-7 291	-4 166
Part C2C	0	0
Divers	**-8 157**	**-5 231**
Autres charges d'exploitation bancaire	**-15 448**	**-9 397**

III.3.6 Charges générales d'exploitation

Les charges de personnel se présentent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires bruts (y compris Intéressement)	-17 131	-13 168
Charges sociales	-5 779	-4 564
CICE		
Provision pour indemnités de départ retraite	19	-120
Provision pour médaille du travail	-1	-6
Dotations nette aux provisions pour charges de personnel	89	-33
Impôts et taxes assimiles sur rémunérations	-2 256	-1 801

Total Frais de personnel	**-25 059**	**-19 692**

Les autres frais administratifs apparaissent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Coûts facturés par CM CIC(*)	-16 244	-15 475
Coûts facturés par Groupe CASINO(*)	-20 415	-19 695
Impôts et taxes	-167	-430
Frais généraux	-41 233	-34 758
Total Autres charges et produits d'exploitation	**-78 059**	**-70 358**

(*) Montant issus des déclarations intergroupes IFRS

III.3.7 Autres charges et produits d'exploitation

Les autres charges et produits d'exploitation apparaissent comme suit :

(montants en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Dotation aux provisions s/risque exploitation		
Reprise s/provisions sur risque d'exploitation	0	0
Total variation de provisions sur risque d'exploitation	**0**	**0**

III.3.8 Coût du risque

L'évolution entre 2020 et 2021 est la suivante :

(montants en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Pertes sur créances irrécouvrables	-52 422	-54 402
Rentrées sur créances amorties	3 571	5 160
Variation nette de la provision statistique sur créances douteuses	-2 604	-3 187
Variation nette des autres provisions impactant le coût du risque	-28 172	-14 773
Coût du risque	**-79 627**	**-67 202**
Provisions pour perte de marge future	**-4 445**	**-761**
Total Coût du risque	**-84 072**	**-67 963**

III.3.9 +/- Gains ou pertes sur Actifs immobilisés

(montants en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Sur immobilisations financières	-1 684	-282
Sur immobilisations corporelles et incorporelles	-1	0
Total Gains ou pertes sur Actifs immobilisés	**-1 685**	**-282**

III.3.10 Impôt sur les sociétés

(montants en milliers d'euros)	**Résultat**	**Impôt sur les sociétés**
Résultat courant avant IS au 31/12/2020	19 200	-2 047
Résultat courant avant IS au 31/12/2021	**24 292**	**-3 532**

III.3.11 Résultat exceptionnel

(montants en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Résultat exceptionnel	**-1 000**	**0**

Ces charges exceptionnelles correspondent à des provisions pour frais de sortie du GIE CCS.

III.3.12 Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées

(montants en milliers d'euros)	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	**0**	**0**

III.4 Autres informations

III.4.1 Identification des sociétés consolidantes

Au 31/12/2021, FLOA est intégrée dans le périmètre de consolidation de :

- BFCM - 50 %
- CASINO GUICHARD PERRACHON - 50 %

Par ailleurs, FLOA produit des comptes consolidés intégrant les participations détenues dans sa filiale BANCAS.

Filiales et participations

En milliers d'euros Sociétés ou groupe de sociétés	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable brute des titres détenus	Valeur comptable nette des titres détenus	Emprunt consentis par la société mère et non encore remboursé	Montant des cautions et avals donnés par la société	Capital	Autres capitaux propres (avant résultat)	PNB hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice écoulé	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
I) Renseignements détaillés :											
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société) (indiqué dénomination et siège social)											
BANCAS 6, avenue de Provence, 75009 Paris	100%	1 500	0	11 353	0	1 500	0	65	-890	0	Société consolidée dans les comptes de FLOA
B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) (indiqué dénomination et siège social)											

III.4.2 Effectifs moyens

	31.12.2021	31.12.2020
Techniciens de la banque	97	100
Cadres	193	155
Total	**291**	**255**

III.4.3 Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	Salaire Part fixe	Salaire Part variable	Avantages en nature	Total
31/12/2021	1 602	1 034	1 683	4 319
31/12/2020	1 515	437	1 663	3 615

III.4.4 Honoraires des commissaires aux comptes

montants en milliers d'euros HT	31/12/2021			
	ERNST & YOUNG		Cailliau Dedouit et Associés	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	54	67%	56	95%
Services autres que la certification des comptes *	27	33%	3	5%
Total	**81**	**100%**	**59**	**100%**

**Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2021 à l'examen limité du 30 septembre 2021, au rapport sur opérations sur le capital, aux lettres d'inclusion et au FRU.*

III.5 Evénements postérieurs à la clôture

Absence d'évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes 2021.

A noter qu'en date de ce document, FLOA n'est pas impactée par le conflit russo-ukrainien. De façon prospective, FLOA n'anticipe pas d'impact significatif sur son activité.

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société FLOA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FLOA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période

du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit
La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations pour risque de crédit avéré sur les encours de crédits à la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
Les créances de crédits à la clientèle représentent M€ 1 832 au bilan de votre société au 31 décembre 2021. Comme indiqué dans la note II.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, les créances faisant l'objet de pertes prévisibles au titre du risque de crédit avéré donnent lieu à la comptabilisation d'une dépréciation correspondant à la différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux futurs estimés actualisés. Ces dépréciations sont déterminées sur une base individuelle en utilisant des techniques de modélisation statistique fondées sur des historiques de flux de recouvrement. Compte tenu du niveau de complexité des hypothèses utilisées pour l'estimation du risque de crédit à la clientèle et des dépréciations qui y sont rattachées, ainsi que de la sensibilité du niveau de ces dépréciations aux hypothèses retenues pour déterminer les flux futurs de recouvrement, nous avons considéré que la détermination de ces dépréciations constitue un point clé de l'audit des comptes annuels. Les dépréciations au titre du risque de crédit à la clientèle sont présentées dans la note III.1.2 de l'annexe aux comptes annuels et s'élèvent au 31 décembre 2021 à M€ 139,3.	Nos travaux ont consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction dans le contexte de la crise liée à la pandémie de Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ► pris connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur l'identification des indicateurs de dépréciation et sur le calibrage des modèles statistiques de dépréciation ; ► testé l'efficacité des contrôles clés mis en oeuvre par votre société relatifs à ces procédures ; ► testé les matrices statistiques de passage entre les différentes strates de recouvrement ; ► examiné le correct déversement dans les comptes des données calculées par les modèles de dépréciations statistiques des créances à la clientèle ; ► réalisé des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations.

Vérifications spécifiques
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires
Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société FLOA par vos statuts constitutifs du 27 novembre 2000.
Au 31 décembre 2021, nos cabinets étaient dans la vingt et unième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels
Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
► il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
► il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
► il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
► il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit
Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 27 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Laurent Brun

ERNST & YOUNG Audit
Hassan Baaj

Partie B. — Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2022

I. — Bilan
(Montants en milliers d'euros)

Actif IFRS *(Montants en milliers d'euros)*	**31/12/2021**	**31/12/2020**	**Notes**
Caisse, Banques centrales	0	0	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	
Instruments dérivés de couverture	0	0	
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	
Prêts et créances sur les établissements de crédits assimilés au coût amorti	122 288	144 405	2a
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	1 791 527	1 451 909	2b
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	0	0	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0	
Actifs d'impôts courants	1 941	2 386	5a
Actifs d'impôts différés	10 483	13 909	5b
Compte de régularisation et actifs divers	204 557	200 029	6a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0	
Immeubles de placement	0	0	
Immobilisations corporelles	4 938	5 529	7a
Immobilisations incorporelles	17 879	15 972	7b
Ecarts d'acquisition	0	0	

Total actif	**2 153 613**	**1 834 139**	

Passif IFRS *(Montants en milliers d'euros)*	**31/12/2021**	**31/12/2020**	**Notes**
Banques centrales	0	0	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	
Instruments dérivés de couverture	0	0	
Dettes représentées par un titre au coût amorti	20 000	20 000	3a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	1 814 576	1 541 293	3b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	1 401	1 015	3c
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	
Passifs d'impôts courants	3 744	2 193	5a
Passifs d'impôts différés	0	0	5b
Compte de régularisation et passifs divers	48 634	47 677	6b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Provisions	10 229	7 607	8
Dettes subordonnées coût amorti	30 041	30 042	3d
Capitaux propres	**224 988**	**184 312**	
Capitaux propres - Part du Groupe	**224 988**	**184 312**	**9**
Capital et réserves liées	118 471	92 470	9
Réserves consolidées	91 588	82 482	9
Gains et pertes comptabilisés directement en CP	0	0	
Résultat net - part du groupe	14 929	9 360	9
Intérêts minoritaires	**0**	**0**	
Total passif	**2 153 613**	**1 834 139**	

II. — Compte de résultat IFRS

Compte de résultat IFRS *(Montants en milliers d'euros)*	**31/12/2021**	**31/12/2020**	**Notes**
+ Intérêts et produits assimilés	176 769	149 571	11
- Intérêts et charges assimilées	-9 701	-8 753	11
+ Commissions (produits)	88 552	67 833	12
- Commissions (charges)	-32 188	-23 741	12
+/- Gains ou pertes sur actifs financiers à la JV par résultat	1	0	13
+ Produits des autres activités	10 018	7 569	14
- Charges des autres activités	-15 446	-9 397	14
Produit net bancaire	**218 005**	**183 082**	
- Charges générales d'exploitation	-102 695	-91 877	15
- Dot. amort. et dépréc. immob. corporelles & incorporelles	-5 422	-4 153	15c
Résultat brut d'exploitation	**109 888**	**87 052**	
- Coût du risque	-87 999	-72 780	16
Résultat d'exploitation	**21 889**	**14 272**	
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-1	0	17
Résultat courant avant impôt	**21 888**	**14 272**	
- Impôts sur les bénéfices	-6 959	-4 912	18
Résultat net	**14 929**	**9 360**	
- Résultat - Intérêts minoritaires	0	0	
Résultat net part du groupe	**14 929**	**9 360**	

Gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres *(Montants en milliers d'euros)*	**31/12/2021**	**31/12/2020**
Résultat net	**14 929**	**9 360**
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**0**	**0**
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice		
Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		

Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	**0**	**0**
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**14 929**	**9 360**
Dont part du Groupe		
Dont part des intérêts minoritaires		

Suite à une proposition de l'IFRIC (juillet 2013), l'IASB devrait amender IAS 1 pour clarifier que les OCI liés aux entités MEE n'ont pas à être ventilés par nature mais qu'ils doivent figurer sur deux lignes (ventilation OCI recyclables et OCI non recyclables).

III. — Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital et réserves liées			Réserves consolidées
	Capital	Réserves liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**85 470**	**2 347**	-	**68 874**
Capitaux propres au 1er janvier 2020	**85 470**	**2 347**	-	**68 874**
Augmentation de capital	7 000			
Elimination des titres auto-détenus				
Emission d'actions de préférence				
Composante capitaux propres des instruments hybrides				
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				
Affectation du résultat 2019				11 313
Distribution 2020 au titre du résultat 2019				
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**7 000**			**11 313**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat				
Résultat 2020				
Sous-total				
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Changement de méthodes comptables				
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence				
Autres variations				-52
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**92 470**	**2 347**	-	**80 135**
Capitaux propres au 1er janvier 2021	**92 470**	**2 347**	-	**80 135**
Augmentation de capital	26 001			
Elimination des titres auto-détenus				
Emission d'actions de préférence				
Composante capitaux propres des instruments hybrides				
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				
Affectation du résultat 2020				9 360
Distribution 2021 au titre du résultat 2020				
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**26 001**			**9 360**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat				
Résultat 2021				
Sous-total				
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires				
Changement de méthodes comptables				
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence				
Autres variations				-254
Capitaux propres au 31 décembre 2021	**118 471**	**2 347**	-	**89 241**

en milliers d'euros	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)					Résultat net part du groupe	Capitaux propres		
	liés aux écarts de conversion	liés à la réévaluation aux écarts actuariels	Variations de valeur des instruments financiers				Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
			Variations de juste valeur des actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	Ecart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	Variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture				

Capitaux propres au 31 décembre 2019	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**11 313**	**168 004**	**0**	**168 004**
Capitaux propres au 1er janvier 2020	-	-	-	-	-	**11 313**	**168 004**	-	**168 004**
Augmentation de capital							7 000		7 000
Elimination des titres auto-détenus									
Emission d'actions de préférence									
Composante capitaux propres des instruments hybrides									
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions									
Affectation du résultat 2019						-11 313			
Distribution 2020 au titre du résultat 2019									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires						**-11 313**	**7 000**		**7 000**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat									
Résultat 2020						9 360	9 360		9 360
Sous-total						**9 360**	**9 360**		**9 360**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									
Changement de méthodes comptables									
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence									
Autres variations							-52		-52
Capitaux propres au 31 décembre 2020	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**9 360**	**184 312**	**0**	**184 312**
Capitaux propres au 1er janvier 2021	-	-	-	-	-	**9 360**	**184 312**	-	**184 312**
Augmentation de capital							26 001		26 001
Elimination des titres auto-détenus									
Emission d'actions de préférence									
Composante capitaux propres des instruments hybrides									
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions									
Affectation du résultat 2020						-9 360			
Distribution 2021 au titre du résultat 2020									
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires						**-9 360**	**26 001**		**26 001**
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres									
Variations de valeurs des instruments financiers et des immobilisations rapportées au résultat									
Résultat 2021						14 929	14 929		14 929
Sous-total						**14 929**	**14 929**		**14 929**
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									
Changement de méthodes comptables									
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence									
Autres variations							-254		-254
Capitaux propres au 31 décembre 2021	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**14 929**	**224 988**	**0**	**224 988**

IV. – Tableau des flux de trésorerie consolidé

Tableau des flux de trésorerie nette		
(Montants en milliers d'euros)	**31.12.2021**	**31.12.2020**
Résultat net	14 929	9 360
Impôt	6 959	4 912
Résultat avant impôts	**21 888**	**14 272**
=+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 421	4 154
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	38 301	22 885
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		

+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	1	0
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-2 563	6 510
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	**41 160**	**33 549**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	275 000	406 000
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-374 616	-279 065
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	0	-20 000
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-3 274	5 515
- Impôts versés	-1 537	-3 292
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	**-104 427**	**149 158**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	**-41 379**	**196 979**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations		
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 738	-9 769
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement (B)	**-6 738**	**-9 769**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	26 001	7 000
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	**26 001**	**7 000**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**-22 116**	**194 210**
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-41 379	196 979
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 738	-9 769
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	26 001	7 000
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**144 404**	**-49 806**
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	144 404	-49 806
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**122 288**	**144 404**
Caisse, banques centrales (actif & passif)		
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	122 288	144 404
Variation de la trésorerie nette	**-22 116**	**194 210**

(Montants en milliers d'euros)	**31.12.2021**	**31.12.2020**
(a) Les **flux liés aux opérations avec les établissements de crédit** se décomposent comme suit :	**275 000**	**406 000**
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur les établissements de crédit (sauf éléments inclus dans la Trésorerie), hors créances rattachées	275 000	406 000
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers les établissements de crédit, hors dettes rattachées		
(b) Les **flux liés aux opérations avec la clientèle** se décomposent comme suit :	**-374 616**	**-279 065**
+/- Encaissements et décaissements liés aux créances sur la clientèle, hors créances rattachées	-374 978	-279 301
+/- Encaissements et décaissements liés aux dettes envers la clientèle, hors dettes rattachées	362	236
(c) Les **flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers** se décomposent comme suit :	**0**	**20 000**
+/- Encaissements et décaissements liés à des actifs financiers à la juste valeur par résultat		
+/- Encaissements et décaissements liés à des passifs financiers à la juste valeur par résultat		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		
+/- Encaissements et décaissements liés à des instruments dérivés de couverture		
+/- Encaissements et décaissements liés à des dettes représentées par un titre	0	20 000
(d) Les **flux liés aux actifs financiers et aux participations** se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nettes de la trésorerie acquise		
+ Encaissements liés aux cessions de filiales, nettes de la trésorerie cédée		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence		
+ Encaissements liés aux dividendes reçus		
- Décaissements liés aux acquisitions de titres au coût amorti		
+ Encaissements liés aux cessions de titres au coût amorti		
- Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres		
+ Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres		
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement		
+ Encaissements liés aux intérêts reçus, hors intérêts courus non échus		
(e) Les **flux liés aux immeubles de placement** se décomposent comme suit :		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immeubles de placement		
+ Encaissements liés aux cessions d'immeubles de placement		
(f) Les **flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles** se décomposent comme suit :	**-6 738**	**-9 769**
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 738	-9 769

+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
(g) Les **flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires** se décomposent comme suit :	**26 001**	**7 000**
+ Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	26 001	7 000
+ Encaissements liés aux cessions d'instruments de capital		
- Décaissements liés aux dividendes payés		
- Décaissements liés aux autres rémunérations		
+ Encaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle		
- Décaissements liés à un changement dans les participations sans perte de contrôle		
(h) Les **autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement** se décomposent comme suit :		
+ Encaissements liés aux produits des émissions d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
- Décaissements liés aux remboursements d'emprunts et des dettes représentées par un titre		
+ Encaissements liés aux produits des émissions de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux remboursements de dettes subordonnées		
- Décaissements liés aux intérêts payés, hors intérêts courus non échus		

** y compris les réévaluations liées aux acquisitions/cessions d'actifs financiers à revenu variable disponibles à la vente*

V. — Annexes

I. Faits majeurs

Augmentation de capital

FLOA a procédé à une augmentation de capital de première augmentation de capital 4 069 k€ assortie d'une prime d'émission de 21 932 k€. Cette augmentation a été souscrite à parité par les actionnaires.

Développement de nos activités à l'international

En 2020, la société a procédé au lancement de son activité FLOA Pay à l'international avec notamment la Belgique et l'Espagne. FLOA a pour ambition de continuer d'étendre sa couverture géographique en Europe dans les années à venir. En 2022, FLOA a prévu le lancement de ses activités en Italie et au Portugal.

Crise sanitaire COVID

L'analyse des indicateurs de risque avancés montre que tout comme en 2020, il n'y a pas eu en 2021 et jusqu'à la date d'arrêté des comptes de signe de détérioration du profil de risque de FLOA à cause de la crise sanitaire liée au COVID. Compte tenu de ces éléments, FLOA a décidé de maintenir les pondérations du scénario central de Forward Looking (FWL) utilisé pour la détermination des provisions. Les pondérations du scénario central de FLOA utilisés depuis la FTA IFRS 9 sont : 10% optimiste / 50% neutre / 40% pessimiste.

Malgré l'absence observée d'indice avancé de dégradation du risque de crédit, FLOA a décidé de se doter d'une provision de 2,8 M€ au 31/12/20 puis d'un complément de dotation menant à une provision de 3,6 M€ au 31/12/2021 visant à se protéger contre une détérioration future qui serait liée à la crise sanitaire.

Analyse des sensibilités des provisions (au 31/12/2020)

Pour estimer cette provision additionnelle, FLOA a choisi une solution intermédiaire entre le scénario central de Forward Looking et le scénario défavorable résultant de l'application d'un stress sévère (dont la pondération est de 1% optimiste / 29% neutre / 70% pessimiste) appliqué aux périmètre des statuts 1 et 2.
La provision COVID comptabilisée au 31/12/20 sur le périmètre des statuts 1 et 2 était de 2,8 M€ euros ce qui représentait un provisionnement de 6,1% de ces statuts.

FLOA a procédé à une actualisation du calcul de sensibilité du stock total de provisions liée à une modification des pondérations de scénarii de forward looking selon les 3 modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

Données en m€	Stress 1	Stress 2	Stress 3
Adverse	+10%	+10%	+10%
Central	-5%	-10%	
Optimiste	-5%		-10%
Impact sur le stock de provision en M€ vs 31 décembre 2020	**+2,3%**	**+2,0%**	**+2,6%**

L'impact simulé concerne les périmètres B1+B2 des Cartes & Crédits et des paiements N-fois.

Par ailleurs, FLOA a également mesuré qu'une variation de plus ou moins 1% du taux de provisionnement B1 et B2 de plus ou moins 0.5 M€ sur le stock total de provisions de la Banque, ainsi que le présente le tableau suivant :

Données en m€	Stress 1	Stress 2
% B1	+1%	-1%
% B2	+1%	-1%
Impact sur le stock de provision en M€ vs 31 décembre 2021	**0,5**	**-0,5**

Mise à jour des provisions au 31/12/2021 :

Au 31/12/2021, cette provision est dotée à hauteur de 852 k€ pour atteindre 3 611 k€.
Cette dotation supplémentaire a été calculée selon les variations des Bases provisionnables (B1/B2) pour chaque activité (Carte & Crédit et des paiements N-fois).

II. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de FLOA sont établis conformément au référentiel IFRS.
Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne, en vigueur à cette date.

Application du nouveau défaut prudentiel :

Depuis Février 2021, FLOA applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes:
- La prise en compte des arriérés au niveau Tiers et non plus au niveau contrat ;
- L'introduction de seuils de matérialité absolue (100€ d'arriéré) et relative (1% de l'exposition) pour la détermination du défaut ;
- L'introduction d'une période probatoire de 3 mois en défaut à l'issue de la régularisation des créances ;
- Le pas de déclassement quotidien contre mensuel auparavant.

La mise en place de la nouvelle définition chez Floa s'est traduite par une hausse du niveau de provisionnement de 2,1 MEUR essentiellement liée à un rattrapage sur le mois de février 2021 consécutif au passage à un pas quotidien.

Il n'a été effectué aucune application anticipée de normes comptables, amendements de normes ou interprétations de normes dont la date d'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2021 et qui auraient une incidence sur les comptes de FLOA.

Note 1 : Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas évolué en 2021.

En conséquence, le périmètre de consolidation au 31 Décembre 2021 s'établit ainsi :

	% d'intérêt	% contrôle	Méthode Consolidation
FLOA S.A. Immeuble G7, 71 rue Lucien Faure 33300 Bordeaux BANCAS 6 Avenue de Provence 75 009 Paris	100 %	100 %	Société Mère I G
I G : Intégration Globale			

Note 2 : Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

▪ **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

▪ **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

2.4 Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes de FLOA sont établis en Euros.

2.5 Résultat des sociétés en participation

Les encours gérés dans le cadre d'une Société en Participation (SEP) sont portés directement au bilan de la société, dès lors que la société est gérante de la SEP considérée.
Les produits et les charges relatifs aux opérations de crédit réalisées dans le cadre de sociétés en participation sont enregistrés par nature dans les différentes rubriques du compte de résultat de la société, quand les encours figurent au bilan. L'objectif de cette présentation est de refléter au compte de résultat les produits et les charges des opérations inscrites au bilan,
FLOA S.A. est associée dans trois sociétés en participation dont elle est gérante :
- SEP Banque du Groupe Casino, dont elle détient 90,00 % des droits,

- SEP Cdiscount, dont elle détient 60,00 % des droits,
- SEP Eureka, dont elle détient 50,10 % des droits.

Note 3 : Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

L'actif est classé :
- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
- il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
- FLOA choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

✓ Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.
Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :
- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles.

FLOA considère que ses flux de trésorerie ont les caractéristiques d'un contrat basique.

✓ Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :
- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raisons des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.
FLOA possède le même modèle de gestion que le groupe Crédit Mutuel, explicité ci-après :

Le groupe Crédit Mutuel a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité. Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité.

✓ Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les prêts et les emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle, non comptabilisés en juste valeur par résultat

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.
Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.
Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

FLOA a classé ses actifs au coût amorti.

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de FLOA sont classés dans les passifs financiers au coût amorti :

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (emprunt obligataire…), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.
Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération.

3.1.3 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, …) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d' application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.4 Evaluation du risque de crédit

FLOA suit la méthodologie établie par le Groupe Crédit Mutuel présentée ci-dessous :

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.
Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :
- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,
- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

Critères de déclassement en statut 2

Pour le déclassement en statut 2, la norme IFRS9 permet l'utilisation d'une présomption réfutable dans le cas des paiements en souffrance depuis plus de 30 jours. (5.5.11, IASB, IFRS 9: Financial Instruments, July 2014, p.27.). Floa a décidé de ne pas utiliser le caractère réfutable de la présomption. Ce critère de 30 jours de retard est donc utilisé pour classer les encours sains en bucket 2.

D'autres critères qualitatifs sont utilisés comme :
- Les crédits sains restructurés au sens de l'EBA sont classés en statut 2.
- La période probatoire en sortie du statut 3.

Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

Déclassement en statut 3

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dégradation du risque de crédit du tiers, résultant d'un ou de plusieurs évènements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte.
L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois (selon les règles introduites par la nouvelle définition du défaut), représente une preuve objective d'un évènement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues : indication objective de perte identifié, déchéance du terme prononcée ou client en surendettement.

Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD).

✓ Cartes & Crédits (produits « longs »)
Pour chaque produit de C&C, le provisionnement des créances est basé sur :
- Des taux de passage en défaut (= statut 3) pour les encours en statuts 1 et 2 : ces taux sont assimilables à des PD. L'horizon de la PD est de 1 an pour le statut 1 et à terme pour le statut 2
- Des taux de perte pour les encours en statut 3. Ces taux de perte sont segmentés par strates et sont assimilables à des LGD. L'horizon de temps utilisé est à terme.

Les taux de passage en défaut sont déterminés sur la base d'observations historiques de 24 mois glissants.
Les taux de perte pour les encours en statut 3 sont calculés via une matrice de Markov construite sur une profondeur d'historique de 24 mois et qui reprend la circulation d'un mois à l'autre des encours au sein des différentes strates du défaut.
Dans cette matrice, la strate « pertes » est absorbante : : un encours capté dans la strate « pertes » ne pourra plus circuler dans d'autres strates les mois suivants. Cette condition est nécessaire pour avoir un système convergeant vers un état stable au fur et à mesure des projections des encours.
Les taux de perte par strates sont obtenus en projetant la matrice de Markov à un horizon suffisant pour atteindre un système stable dans lequel les encours n'évoluent plus (les encours étant soit amortis soit passés en perte) : 240 mois.

✓ PnF - Paiement n Fois (produits « courts ») :
Pour chaque génération d'octroi, les pertes finales sont provisionnées dès le premier mois. Ensuite, des provisions sont transformées en pertes progressivement mais le montant « pertes cumulées enregistrées + provisions à un instant t » reste égal à la perte finale anticipée. Le calcul des taux de provisionnement correspondant aux pertes anticipées est effectué sur un historique de douze générations ayant été observées pendant au moins onze mois.

✓ Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scenarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,…) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :
- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.
La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements.

3.2 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.3 Opérations de location financement

Preneur :
Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

3.4 Instruments Financiers

▪ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.
Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.
Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

• *Instruments négociés sur un marché actif*

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur.
Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

• *Instruments négociés sur un marché non actif*

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.
Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

▪ **Hiérarchie de juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :
- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé.
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables, …
L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire…), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées, à l'origine, à leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.
Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Ces dettes sont valorisées au coût amorti.

3.7 Distinction Dettes et Capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

3.8 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.
Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :
- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. §3.10);
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux.

3.9 Dettes envers la clientèle et envers les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option.

3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

3.11 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

▪ **Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies**

Il s'agit des régimes de retraite dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.
Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :
- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.
Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

▪ **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.
Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

▪ **Autres avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail,…
L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.
Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

▪ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.
Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

▪ **Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.
Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.12 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation.
Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.
Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-5 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :
- Logiciels acquis ou créés en interne : 3 et 5 ans

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.
Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Sous réserve du respect de six critères cumulatifs (faisabilité technique, intention d'achever, capacité à utiliser, avantage économique futur probable, disponibilité des ressources et capacité à évaluer les dépenses attribuables à l'immobilisation de manière fiable), les dépenses de conception détaillée, de réalisation et de maintenance évolutive d'un développement informatique sont comptabilisées en immobilisations incorporelles dans une catégorie « Immobilisation En-cours ».
Lesdites dépenses sont amorties à partir du déploiement des développements informatiques dans le système de production et à partir de l'ouverture à l'ensemble des utilisateurs, ce qui correspond à la date de début de consommation des avantages économiques qui sont attachés à l'actif. Les frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation estimée de l'actif. Si cette durée ne peut être déterminée de façon fiable, ils sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

3.13 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.
Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.
Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l' exécution de cet acte.

3.14 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.
Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

▪ **Impôts différés**

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.
Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.15 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.
Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.16 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :
- les activités des marchés nationaux et internationaux
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

▪ régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux
▪ dépréciation sur créances
▪ provisions
▪ dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition
▪ impôts différés actifs
▪ en l'absence d'actions propres ou d'options de souscription ou d'achat d'actions émises par FLOA, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions en circulation.

Note 4 : Information sectorielle

En matière d'information sectorielle, le groupe communique sur deux niveaux, conformément à la segmentation du reporting interne. L'information par secteur d'activité constitue le premier niveau, et celle par secteur géographique le second niveau.
- Information sectorielle par métier (1er niveau)
L'information sectorielle de FLOA est organisée en une seule branche d'activité : les crédits à la consommation aux particuliers
- Information sectorielle par zone géographique (2nd niveau)
Pour cette information sectorielle de second niveau, une seule zone géographique a été définie : La France

Note 5 : Informations relatives aux parties liées

Les parties liées de la FLOA sont les sociétés consolidées et les sociétés du groupe des actionnaires.
Les transactions réalisées entre ces sociétés et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives aux opérations réalisées avec les sociétés actionnaires et leurs filiales.

Note 6 : Normes comptables

FLOA n'étant pas coté, elle n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Groupe a décidé d'établir des comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Note 7 : Evénements postérieurs à la clôture

Absence d'évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes 2021.

A noter qu'en date de ce document, FLOA n'est pas impactée par le conflit russo-ukrainien. De façon prospective, FLOA n'anticipe pas d'impact significatif sur son activité.

III. Données chiffrées

Les notes de l'annexe sont présentées en milliers d'euros

III.1 Notes sur le bilan

Note 1 - Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	0	0
dont réserves obligatoires	0	0
Caisse	0	0
Total	**0**	**0**

Note 2 – Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	122 288	144 405
Prêts et créances sur la clientèle	1 791 527	1 451 909
Titres au coût amorti	0	0
Total	**1 913 815**	**1 596 314**

2a – Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
. Créances saines (S1/S2)	**122 288**	**144 405**
Autres comptes ordinaires	122 288	144 405
Prêts	0	0
Autres créances	0	0
Pensions	0	0
Total	**122 288**	**144 405**

2b – Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Créances saines (S1/S2)	**1 719 198**	**1 419 041**
. Créances commerciales	201	1
. Autres concours à la clientèle	1 718 402	1 418 335
- autres concours et créances diverses dont pensions	1 718 402	1 418 335
. Créances rattachées	595	705
Créances d'assurance et réassurance	**0**	**0**
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	**261 029**	**186 264**
Créances brutes	**1 980 227**	**1 605 305**
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-48 067	-43 264
Autres dépréciations (S3)	-140 633	-110 132
Total	**1 791 527**	**1 451 909**

Note 3 – Passifs financiers au coût amorti

3a – Dettes représentées par un titre au coût amorti

En milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
TMI & TCN	20 000	20 000
Total	**20 000**	**20 000**

3b – Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Banques centrales	**0**	**0**
Dettes envers les établissements de crédit	**1 814 576**	**1 541 293**
Autres comptes ordinaires	0	1
Emprunts	1 812 000	1 537 000
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	2 576	4 292
Total	**1 814 576**	**1 541 293**

3c - Dettes envers la clientèle au coût amorti

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
. Comptes d'épargne à régime spécial	0	0
. Dettes rattachées sur comptes d'épargne	0	0
Sous-total	***0***	***0***
. Comptes à vue	1 358	996
. Comptes et emprunts à terme	0	0
. Dettes rattachées	43	19
. Autres dettes	0	0
Total	**1 401**	**1 015**

3d – Dettes subordonnées au coût amorti

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Autres dettes	30 000	30 000
Dettes rattachées	41	42
Total	**30 041**	**30 042**

Principales dettes subordonnées :

en K€	Type	Date Emission	Montant Emission	Montant fin d'exercice	Echéance
BFCM	Dette subordonnée	30/03/2017	10 000	10 001	31/03/2027
BFCM	Dette subordonnée	15/12/2017	5 000	5 009	15/11/2027
BFCM	Dette subordonnée	24/05/2018	15 000	15 031	25/05/2028

Note 4 – Valeur brute et cadrage des dépréciations

4a – Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2020	Acquisition /production	Vente /remboursement	Modification des flux*	Transfert	Fusion	Autres**	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	**144 405**	**38 043**	**-60 160**	**0**	**0**	**0**	**0**	**122 288**
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	144 405	38 043	-60 160	0	0	0	0	122 288
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis	**1 605 305**	**408 458**	**-43 523**	**9 987**	**0**	**0**	**0**	**1 980 227**
- aux pertes attendues à 12 mois (S1)	1 360 978	310 966	-8	78	-7 230	0	0	1 664 784
- aux pertes attendues à terminaison (S2)	58 063	53 097	-6 146	113	-50 713	0	0	54 414
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0	0	0	0
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	186 264	44 395	-37 369	9 796	57 943	0	0	261 029
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**1 749 710**	**446 501**	**-103 683**	**9 987**	**0**	**0**	**0**	**2 102 515**

** modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation*
*** dont transfert de Buckets*

4b – cadrage des dépréciations

	31.12.2020	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-153 396	-114 686	79 634	-252	-188 700
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
Total	**-153 396**	**-114 686**	**79 634**	**-252**	**-188 700**

IFRS 9	31.12.2020	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2021
Prêts et créances Etablissements de crédit	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Prêts et créances clientèle	**-153 396**	**-114 686**	**79 634**	**-252**	**-188 700**
- dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine		0	0	0	0

- pertes attendues à 12 mois (S1)	-27 017	-19 042	16 843	0	-29 216
- pertes attendues à terminaison (S2)	-16 247	-15 095	12 491	0	-18 851
- dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
- pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-110 132	-80 549	50 300	-252	-140 633
- aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Actifs financier en JVCP - Prêts	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**-153 396**	**-114 686**	**79 634**	**-252**	**-188 700**

Pour les actifs dépréciés (S3) dès l'origine, comptabilisés sur la période, le montant des pertes attendues non actualisées est de 0 K€.

Note 5 - Impôts

5a - Impôts courants

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Actif (par résultat)	1 941	2 386
Passif (par résultat)	3 744	2 193

5b - Impôts différés

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Actif (par résultat)	10 483	13 909
Passif (par résultat)	0	0

en milliers d'euros	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
. Reports fiscaux déficitaires	5 427		7 705	
. Différences temporaires sur				
- IFRS 9	12 417		11 592	
- IFRS 16	3		2	
- provisions	3 293		4 486	
- réserve latente de location financement				
- autres décalages temporaires (étalement CB4X et BOA notamment)	-10 657		-9 876	
Total des actifs et passifs d'impôts différés	**10 483**		**13 909**	

Note 6 - Comptes de régularisation des actifs et passifs divers

6a - Comptes de régularisation et actifs divers

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	0	3
Produits à recevoir	18 799	21 728
Comptes de régularisation divers	65 734	59 011
Sous-total	**84 533**	**80 742**
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	120 023	119 286
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	1	1
Sous-total	**120 024**	**119 287**
Total	**204 557**	**200 029**

6b - Comptes de régularisation et passifs divers

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	77	50
Charges à payer	19 214	19 548
Produits constatés d'avance	1 253	2 886
Comptes de régularisation divers	9 566	8 008
Sous-total	**30 110**	**30 492**
Autres passifs		
Obligations locatives - Immobilier	2 843	3 192
Créditeurs divers	15 681	13 993

Sous-total	**18 524**	**17 185**
Total	**48 634**	**47 677**

6c – Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2021	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	Total
Obligations locatives	**0**	**624**	**0**	**2 552**	**0**	**3 176**
- Immobilier	0	624	0	2 552	0	**3 176**
- Autres	0	0	0	0	0	0

Note 7 - Immobilisations corporelles et incorporelles

7a - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Coût historique					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Droits d'utilisation - Immobilier	4 312	323	0	0	4 635
Constructions d'exploitation	2 225	95	-1	0	2 319
Autres immobilisations corporelles	1 020	44	0	0	1 064
Total	**7 557**	**462**	**-1**	**0**	**8 018**
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Droits d'utilisation - Immobilier	-1 128	-675	0	0	-1 803
Constructions d'exploitation	-578	-260	0	0	-838
Autres immobilisations corporelles	-322	-117	0	0	-439
Total	**-2 028**	**-1 052**	**0**	**0**	**-3 080**
Montant net	**5 529**	**-590**	**-1**	**0**	**4 938**

7b - Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Coût historique					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	23 014	9 179	-2 903	0	29 290
- logiciels	22 979	9 179	-2 903	0	29 255
- autres	35	0	0	0	35
Total	**23 014**	**9 179**	**-2 903**	**0**	**29 290**
Amortissement et dépréciation					
. Immobilisations générées en interne	0	0	0	0	0
. Immobilisations acquises	-7 042	-4 369	0	0	-11 411
- logiciels	-7 042	-4 369	0	0	-11 411
- autres	0	0	0	0	0
Total	**-7 042**	**-4 369**	**0**	**0**	**-11 411**
Montant net	**15 972**	**4 810**	**-2 903**	**0**	**17 879**

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent à des frais de développement des projets informatiques engagés au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 3.4 M€ et concernant principalement des logiciels opérationnels (évolutions applications web et mobile Coup de Pouce, évolutions On Boarding Marchands B2B FLOA PAY etc.).

Note 8 - Provisions et passifs éventuels

8a - Provisions

en milliers d'euros	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2021
Provisions pour risques	**2 857**	**3 625**	**0**	**-2 856**	**0**	**3626**
Sur engagements de garantie	97	13	0	-97	0	14
dont pertes attendues à terminaison (S2)	1	3	0	-4	0	0
Provisions pour risques sur créances diverses	2 759	3 612	0	-2 759	0	3 612
Autres provisions	**4 165**	**6 127**	**-125**	**-4 122**	**0**	**6 045**
Provision pour épargne logement	0	0	0	0	0	0
Provisions pour éventualité diverses	4 165	6 127	-125	-4 122	0	6 045
Autres provisions	0	0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de retraite	**585**	**1**	**0**	**-28**	**0**	**558**
Total	**7 607**	**9 753**	**-125**	**-7 006**	**-**	**10 229**

en milliers d'euros	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31.12.2020
Provisions pour risques	**38**	**2 836**	**0**	**-17**	**0**	**2857**
Sur engagements par signature	38	41	38	36	38	39
dont pertes attendues à terminaison (S2)	0	3	0	-2	0	1
Provisions pour risques sur créances diverses	0	2 759	0	0	0	2 759
Autres provisions	**4 483**	**3 516**	**-80**	**-3 754**	**0**	**4 165**
Provision pour épargne logement	0	0	0	0	0	0
Provisions pour éventualité diverses	4 483	3 516	-80	-3 754	0	4 165
Autres provisions	0	0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de retraite	**467**	**118**	**0**	**0**	**0**	**585**
Total	**4 988**	**6 470**	**-80**	**-3 771**	**-**	**7 607**

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2021
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	549	0	-28	0	521
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	36	1	0	0	37
Total comptabilisé	**585**	**1**	**-28**	**0**	**558**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Autres engagements	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total comptabilisé	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**585**	**1**	**-28**	**0**	**558**

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2020
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	437	112	0	0	549
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	30	6	0	0	36
Total comptabilisé	**467**	**118**	**0**	**0**	**585**
Retraites complémentaires à prestations définies assurées par les caisses de retraite du groupe					
Engagements envers les salariés et retraités	0	0	0	0	0
Juste valeur des actifs					
Total comptabilisé	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Autres engagements	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total comptabilisé	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total	**467**	**118**	**0**	**0**	**585**

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation (1)	1,00%	0,45%
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,00%	2,00%

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Variation de la dette actuarielle	31.12.2020	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Ecarts actuariels liés aux écarts d'expérience	Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	31.12.2021
Engagements	549	2	67	-8			-38	-53	521
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en exteme									
Provision									

Variation de la dette actuarielle	31.12.2019	Charges d'intérêt	Coût des services rendus de la période	Coût des services passés	Cotisations au régime	Ecarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	Ecarts actuariels découlant de changements dans les	31.12.2020

							hypothèses financières	
Engagements	437	3	61			48		549
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe								
Provision								

Note 9 - Réserves liées au capital et réserves

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
. Capital et réserves liées au capital	**118 471**	**92 470**
- Capital	46 842	42 773
- Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	71 629	49 697
. Réserves consolidées	**91 588**	**82 482**
- Autres réserves (dont effets liés à la première application)	22 372	30 265
- Report à nouveau	69 216	52 217
Total	**210 059**	**174 952**

Note 10 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement	**1 757 895**	**1 704 287**
Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	0
Engagements en faveur de la clientèle	1 757 895	1 704 287
Engagements de garantie	**606**	**1 361**
Engagements d'ordre de la clientèle	606	1 361
Engagements sur titres	**0**	**0**

Engagements reçus	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement	**35 000**	**60 000**
Engagements reçus d'établissements de crédit	35 000	60 000
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	**0**	**0**
Engagements sur titres	**0**	**0**

III.2 Notes sur le compte de résultat

Note 11 - Intérêts et produits/charges assimilés

en milliers d'euros	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
. Etablissements de crédit & banques centrales	-771	-9 516	-443	-8 614
. Clientèle	177 540	-199	150 014	-111
- dont location financement et location simple	0	0	0	0
. Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
. Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0
. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0	0	0
. Dettes représentées par un titre	0	23	0	-17
. Dettes subordonnées	0	0	0	0
Total	**176 769**	**-9 692**	**149 571**	**-8 742**
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	*176 769*	*-9 692*	*149 571*	*-8 742*
Dont intérêts sur passifs au cout amorti		*-9 692*		*-8 742*

Note 12 - Commissions

en milliers d'euros	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	**Charges**	**Produits**	**Charges**
Etablissements de crédit	0	0	0	0
Clientèle	22 420	-4 007	16 951	-3 710
Titres	0	0	0	0
dont activités gérées pour compte de tiers	0	0	0	0
Instruments dérivés	0	0	0	0
Change	0	0	0	0
Engagements de financement et de garantie	0	0	0	0
Prestations de services	66 132	-28 181	50 882	-20 031
Total	**88 552**	**-32 188**	**67 833**	**-23 741**

Note 13 - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de transaction	0	0
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	0	0
Résultat de change	1	0
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	0	0
Total des variations de juste valeur	**1**	**0**

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
. Dividendes	0	0
. PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
Total	**0**	**0**

Note 14 - Produits et charges des autres activités

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Produits des autres activités		
. Immeubles de placement* :	0	0
- reprises de provisions/amortissements	0	0
- plus values de cession	0	0
. Charges refacturées	0	0
. Autres produits	10 018	7 569
Sous-total	**10 018**	**7 569**
Charges des autres activités		
. Immeubles de placement :	0	0
- dotations aux provisions/amortissements	0	0
- moins values de cession	0	0
. Autres charges	-15 446	-9 397
Sous-total	**-15 446**	**-9 397**
Total net des autres produits et charges	**-5 428**	**-1 828**

Note 15 - Frais généraux

15 a - Charges de personnel

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Salaires et traitements	-15 565	-12 984
Charges sociales	-5 750	-4 682
Intéressement et participation des salariés	-1 487	-225
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-2 256	-1 801
Autres	0	0
Total	**-25 058**	**-19 692**

Effectifs moyens

	31.12.2021	31.12.2020
Techniciens de la banque	97	100
Cadres	193	155
Total	**291**	**255**

15 b - Autres charges d'exploitation

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Impôts et taxes	-1 606	-3 080
Locations	-6 589	-5 330
- locations à court terme d'actifs (1)	-128	-228
- locations d'actifs de faible valeur/substituables (2)	-6 407	-5 042
- autres locations	-54	-60
Services extérieurs	-69 455	-63 786
Autres charges diverses	13	11
Total	**-77 637**	**-72 185**

15 c - DRAP des immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Amortissements :	**-5 422**	**-4 153**

- immobilisations corporelles	-1 053	-978
dont droits d'utilisation	-676	-648
- immobilisations incorporelles	-4 369	-3 175
Dépréciations :	**0**	**0**
- immobilisations corporelles	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
Total	**-5 422**	**-4 153**

Note 16 - Coût du risque

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-2 200	-4 983
- pertes attendues à terminaison (S2)	-3 455	-5 947
- actifs dépréciés (S3)	-82 344	-61 850
Total	**-87 999**	**-72 780**

31.12.2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
pertes attendues à 12 mois (S1)	**-19 044**	**16 844**				**-2 200**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-19 043	16 844				-2 199
- dont location financement	0	0				0
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-1	0				-1
pertes attendues à terminaison (S2)	**-15 952**	**12 499**				**-3 453**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-15 950	12 495				-3 455
- dont location financement	0	0				0
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0				0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0				0
- Engagements donnés	-2	4				2
Actifs dépréciés (S3)	**-82 104**	**51 148**	**-24 931**	**-30 058**	**3 601**	**-82 344**
- Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
- Prêts et créances clientèle au coût amorti	-77 483	48 296	-24 931	-30 058	3 601	-80 575
- dont location financement	0	0	0	0	0	0
- Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0
- Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0
- Engagements donnés	-4 621	2 852	0	0	0	-1 769
Total	**-117 100**	**80 491**	**-24 931**	**-30 058**	**3 601**	**-87 997**

Note 17 - Gains ou pertes sur autres actifs

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	-1	0
. Moins-values de cession	-1	0
. Plus-values de cession	0	0
Total	**-1**	**0**

Note 18 - Impôts sur les bénéfices

en milliers d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Charge d'impôt exigible	-3 554	-2 047
Charge d'impôt différé	-3 426	-2 865
Ajustements au titre des exercices antérieurs	21	0
Total	**-6 959**	**-4 912**

III.3 Information sectorielle

Les activités du groupe sont uniquement constituées d'activités crédit aux particuliers situées en France.
Malgré son développement récent à l'international, FLOA ne possède aucune filiale ou succursale étrangère. De ce fait, l'ensemble de son activité, de son PNB et de son effectif est basé en France

III.4 Juste valeurs des actifs et passifs financiers

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2021. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.
Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.
La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.
Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Montants en milliers d'euros	31.12.2021						
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie	Total
Actifs	**2 107 845**	**1 913 815**	**194 030**	**-**	**2 107 845**	**-**	**2 107 845**
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	2 107 845	1 913 815	194 030	-	2 107 845	-	2 107 845
Prêts et créances sur établissements de crédit	122 288	122 288	-	-	122 288	-	122 288
Prêts et créances à la clientèle	1 985 557	1 791 527	194 030	-	1 985 557	-	1 985 557
Titres	-	-	-	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Passifs	**1 892 677**	**1 866 018**	**-26 659**	**-**	**1 892 677**	**-**	**1 892 677**
Dettes envers les établissements de crédit	1 837 219	1 814 576	-22 643	-	1 837 219	-	1 837 219
Dettes envers la clientèle	1 401	1 401	-	-	1 401	-	1 401
Dettes représentées par un titre	20 002	20 000	-2	-	20 002	-	20 002
Dettes subordonnées	34 055	30 041	-4 014	-	34 055	-	34 055

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables,
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Montants en milliers d'euros	31.12.2020						
	valeur de marché	valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie	Total
Actifs	**1 756 371**	**1 596 314**	**160 057**	**-**	**1 756 371**	**-**	**1 756 371**
Actifs financiers au coût amorti	1 756 371	1 596 314	160 057	-	1 756 371	-	1 756 371
Prêts et créances sur établissements de crédit	144 405	144 405	-	-	144 405	-	144 405
Prêts et créances à la clientèle	1 611 966	1 451 909	160 057		1 611 966	-	1 611 966
Titres	-	-	-	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
dont actifs SPPI	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-
Passifs	**1 621 830**	**1 592 350**	**-29 480**	**-**	**1 621 830**	**-**	**1 621 830**
Dettes envers les établissements de crédit	1 566 334	1 541 293	-25 041	-	1 566 334	-	1 566 334
Dettes envers la clientèle	1 015	1 015	-	-	1 015	-	1 015
Dettes représentées par un titre	20 010	20 000	-10	-	20 010	-	20 010
Dettes subordonnées	34 471	30 042	-4 429	-	34 471	-	34 471

III.5 Actionnariat

Au 31/12/2021, FLOA est intégrée dans le périmètre de consolidation de :
- BFCM 50 %
- CASINO GUICHARD PERRACHON 50 %

III.6 Opérations avec les parties liées

Les parties liées à FLOA sont :
- les principaux dirigeants de Banque du Groupe Casino et de ses actionnaires,
- les actionnaires qui contrôlent l'entité FLOA indirectement ou directement. Au 31/12/2021, il s'agit du Groupe Casino Guichard Perrachon et du Groupe Crédit Mutuel.

Montants en milliers d'euros	Soldes 31 12 2021		Soldes 31 12 2020	
	Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative	Filiales et autres entités du même groupe	Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative	Filiales et autres entités du même groupe
Actifs financiers sélectionnés	**49 604**	**72 681**	**109 764**	**34 636**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Titres de créance	-	-	-	-

Prêts et avances	49 604	72 681	109 764	34 636
dont: non performants	-	-	-	-
Passifs financiers sélectionnés	**1 864 618**	**-**	**1 591 334**	**-**
Dépôts	1 814 576	-	1 541 292	-
Titres de créance émis	50 041	-	50 042	-
Montant nominal des engagements de prêt, garanties financières et autres engagements donnés	**-**	**-**	**-**	**-**
dont: non performants	-	-	-	-
Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus	**35 000**	**-**	**60 000**	**-**
Montant notionnel des dérivés	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépréciations cumulées et variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	**-**	**-**	**-**	**-**
Provisions sur expositions de hors bilan non performantes	**-**	**-**	**-**	**-**

en milliers d'euros	**Soldes 31 12 2021**		**Soldes 31 12 2020**	
	Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative	**Filiales et autres entités du même groupe**	**Société mère et entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence significative**	**Filiales et autres entités du même groupe**
Produits d'intérêts	-	36 200	-	38 561
Charges d'intérêts	7 851	1 184	8 489	794
Produits de dividendes	-	-	-	-
Produits d'honoraires et de commissions	325	36 603	343	26 854
Charges d'honoraires et de commissions	4 505	230	4 693	212
Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-
Profits ou (-) pertes sur décomptabilisation d'actifs autres que financiers	-	-	-	-
Dépréciations ou (-) reprises de dépréciations sur expositions non performantes	-	-	-	-
Provisions ou (−) reprises de provisions sur expositions non performantes	-	-	-	-

III.7 Rémunération des dirigeants

En milliers d'euros	**Salaire Part fixe**	**Salaire Part variable**	**Avantages en nature**	**Total**
31/12/2021	1 602	1 034	1 683	4 319
31/12/2020	1 515	437	1 663	3 615

III.8 Honoraires des Commissaires Aux Comptes

montants en milliers d'euros HT	**31/12/2021**			
	ERNST & YOUNG		**Cailliau Dedouit et Associés**	
	Montant	**%**	**Montant**	**%**
Certification des comptes	54	67%	56	95%
Services autres que la certification des comptes *	27	33%	3	5%
Total	**81**	**100%**	**59**	**100%**

**Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2021 à l'examen limité du 30 septembre 2021, au rapport sur opérations sur le capital, aux lettres d'inclusion et au FRU.*

montants en milliers d'euros HT	31/12/2020			
	ERNST & YOUNG		Cailliau Dedouit et Associés	
	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes	59	97%	44	96%
Services autres que la certification des comptes *	2	3%	2	4%
Total	**61**	**100%**	**46**	**100%**

**Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment en 2020 aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.*

VIII. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société FLOA,

Opinion
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société FLOA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion
Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit
La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.
C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur les encours sains non dégradés et dégradés, et sur les encours douteux

Risque identifié	Notre réponse
Comme indiqué dans la partie II, note 3.1, de l'annexe aux comptes consolidés, votre société applique la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (phases 1 et 2) aux actifs et passifs financiers. Cette norme définit notamment des principes en matière de dépréciation pour risque de crédit des créances sur la clientèle, des engagements de financement et des garanties financières. Selon le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9, les encours sont répartis en 3 statuts : ► statut 1 – encours sains non dégradés : dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues à douze mois dès l'entrée au bilan des actifs financiers et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ; ► statut 2 – encours sains dégradés : dépréciation sur la base des pertes de crédit attendues à maturité dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; ► statut 3 – encours douteux : cette catégorie regroupe les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Les modèles pour l'affectation dans les catégories d'encours (statuts 1 à 3), les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont définis au niveau du groupe Crédit Mutuel et sont appliqués dans votre société en fonction des portefeuilles concernés. Les dépréciations S1, S2, et S3 sur les prêts et les créances de la clientèle sont présentées dans la partie III.1, note 2 de l'annexe aux comptes consolidés. Compte tenu de l'importance du jugement dans le classement des encours par catégorie, d'une part, et dans la détermination des pertes attendues, d'autre part, nous avons considéré, en particulier dans le contexte de la crise sanitaire sur	S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2 et des dépréciations correspondantes au 31 décembre 2021, les travaux que nous avons réalisés, en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, ont consisté à : ► tester la correcte application des principes retenus en matière de classification des encours par catégories (statuts 1 et 2) ; ► examiner les scénarios et les paramètres économiques projetés utilisés ; ► examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ; ► analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation par statut entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble. S'agissant des encours classés en statut 3 et des dépréciations correspondantes, les travaux que nous avons réalisés ont principalement consisté à examiner le dispositif mis en place par la direction dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 pour évaluer le montant des dépréciations à comptabiliser. Nous avons en particulier : ► pris connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur l'identification des indicateurs de dépréciation et sur le calibrage des modèles statistiques de dépréciation ; ► testé l'efficacité des contrôles clés mis en œuvre par votre société relatifs à ces procédures ; ► testé les matrices statistiques de passage entre les différentes strates de recouvrement ; ► examiné le correct déversement dans les comptes des données calculées par les modèles de dépréciation statistique des créances clientèle ;

l'exercice, que l'estimation des pertes de crédit à la clôture, constituaient un point clé de l'audit.	► réalisé des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs sur déficits fiscaux

Risque identifié	Notre réponse
Un montant de M€ 16,8 au 31 décembre 2021 est comptabilisé à l'actif du bilan au titre des impôts différés actifs parmi lesquels, comme indiqué dans la partie III, note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, M€ 5,4 sont relatifs à des déficits fiscaux. Comme indiqué dans la partie II, note 3.14 « Impôts sur les résultats » de l'annexe aux comptes consolidés, votre société comptabilise des actifs d'impôts différés en date d'arrêté dès lors qu'il est jugé probable par la direction que l'entité fiscale concernée dispose de bénéfices futurs imposables sur lesquels des différences temporelles et des pertes fiscales reportables pourront s'imputer, dans un horizon de temps déterminé. Compte tenu des hypothèses utilisées pour apprécier le caractère recouvrable des impôts différés actifs sur déficits fiscaux et du jugement exercé par la direction à cet égard, nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit.	Notre approche d'audit a consisté à examiner les hypothèses et la documentation préparée par la direction afin de justifier le caractère recouvrable des impôts différés actifs figurant au bilan. Nous avons en particulier : ► comparé les projections de résultats des exercices antérieurs aux résultats réels des exercices concernés en prenant en compte notamment le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 ; ► pris connaissance du plan de récupération fiscal établi par la direction sur la base du plan à 3 ans 2021-2023 approuvé par votre conseil d'administration ; ► examiné la sensibilité de la recouvrabilité du stock d'impôts différés actifs à la variation des principales hypothèses sous-tendant la chronique des résultats fiscaux prévisionnels ; ► procédé à des tests portant sur le calcul des assiettes d'impôts différés actifs et examiné la cohérence des taux d'imposition utilisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société FLOA par vos statuts constitutifs du 27 novembre 2000.

Au 31 décembre 2021, nos cabinets étaient dans la vingt et unième année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

► il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

► il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

► il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

► il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

► il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

► concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en oeuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 27 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES
Laurent Brun

ERNST & YOUNG Audit
Hassan Baaj

IX. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.